



Formation obligatoire
dans le cadre de l'évaluation
des risques professionnels

Prévention du harcèlement et des agissements sexistes

Mieux vaut prévenir que guérir

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- ✓ Distinguer et identifier des agissements sexistes et de harcèlement sexuel au travail.
- ✓ Evaluer et mesurer les conséquences et les enjeux pour la victime présumée et l'entreprise.
- ✓ Adapter sa posture et ses actions en tant que manager pour prévenir et agir au sein de l'entreprise.

Qui est concerné ?



- ✓ Tout professionnel en situation actuelle ou future de management d'équipe.



3.5 heures
+ 1h de debrief
un mois après
la formation



A distance entre mai et décembre 2025
A Nantes : 06/06/25, 03/12/25
A Paris : 03/07/25, 10/12/25
Ou chez vous, selon vos disponibilités

Programme

» AVANT

Un questionnaire de positionnement et d'attentes sera transmis.

» PENDANT

Les formes de harcèlement et d'agissements sexistes.
Les obligations juridiques de l'entreprise et du manager.
Les différentes postures (victime, témoin et manager).
Les actions de prévention et la prise en charge d'une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes.

» APRES

Un debrief collectif en ligne par petits groupes de 6 professionnels maximum.
+ évaluation en ligne sous forme d'un quizz.



Un format court et des ressources disponibles 24/24,
7/7 sur notre plateforme en ligne cafeine.io

Vidéos pédagogiques / Cas pratiques interactifs / Supports téléchargeables